



## ARRÊTÉ

### Fermeture au public de l'église du Vieux Lugo pendant les travaux de préservation des peintures du 23/10/2023 au 19/11/2023

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants,

Vu l'article L 2213-1 concernant les pouvoirs de police du maire ;

Considérant que des travaux de préservation des peintures murales vont être réalisés à compter du 23 octobre 2023 ;

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

L'Eglise du Vieux Lugo sera fermée au public du 23 octobre au 19 novembre 2023 inclus, durant le temps nécessaire aux travaux de préservation des peintures.

#### ARTICLE 2 :

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront matérialisées aux usagers par la signalisation nécessaire.

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Lugos

#### ARTICLE 4 :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde (Brigade de BELIN-BELIET),  
Madame le Maire de LUGOS,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUGOS, le 20 octobre 2023

Le Maire,

Emmanuelle TOSTAIN

